

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Effarouchement des oiseaux migrateurs : pour minimiser les dommages aux cultures

Joliette, le 23 avril 2018 – Le service d'effarouchement de la Fédération de l'UPA de Lanaudière est de retour pour la saison. Ce service permet de contrôler les dommages occasionnés par le passage des oiseaux migrateurs (oies, bernaches, etc.) sur les terres agricoles de la région.

L'effarouchement est réalisé seulement lorsqu'il y a des risques pour les cultures, au moment de la reprise de la végétation ou lors des semis. Les effaroucheurs utilisent des pistolets de départ (arme blanche) qui feront fuir les oiseaux.

Pour signaler la présence d'oiseaux indésirables sur leurs terres, les producteurs agricoles pourront communiquer avec Michel Demouy au 450 883-2815. Le service est offert jusqu'à la fin mai, selon la présence des oiseaux.

Le financement de ces activités est assuré par le *Programme d'effarouchement des oiseaux migrateurs en milieu agricole*, issu de l'accord Cultivons l'avenir 2 des gouvernements du Canada et du Québec.

Les agriculteurs contribueront aussi à l'effarouchement

Il est aussi possible pour les agriculteurs d'effectuer eux-mêmes des activités d'effarouchement sur leurs terres, en utilisant un pistolet de départ disponible auprès de fournisseurs autorisés. Comme pour les effaroucheurs, ils doivent toutefois détenir un permis d'effarouchement du Service canadien de la faune. Pour en savoir plus, communiquez avec Jean-François Aumont au 450 753-7486, poste 243.

Au verso : information transmise aux producteurs

– 30 –

Source et information :

Jean-François Aumont, agr.
Service d'Aménagement et d'Environnement
Fédération de l'UPA de Lanaudière
450 753-7486, poste 243
jeanfrancoisaumont@upa.qc.ca



Le financement de ces activités est assuré par le *Programme d'effarouchement des oiseaux migrateurs en milieu agricole*, issu de l'accord Cultivons l'avenir 2 des gouvernements du Canada et du Québec.



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Lanaudière

EFFAROUCHEMENT DES OISEAUX MIGRATEURS



Photo : Pierre Markon

INDEMNITÉ POUR DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA SAUVAGINE

Tout producteur agricole, adhérent ou non aux différents programmes de La Financière agricole du Québec, peut être admissible à une indemnité pour des dommages causés par la sauvagine (bernaches, canards, oies des neiges).

Il revient cependant au producteur de faire l'avis de dommages à la Financière agricole afin qu'elle puisse en faire le constat et l'évaluation.

Téléphone sans frais

(FADQ)

1 800 749-3646

Photo : Pierre Markon



POUR MINIMISER LES DOMMAGES AUX CULTURES

L'effarouchement est réalisé seulement lorsqu'il y a des risques pour les cultures, au moment de la reprise de la végétation ou lors des semis. Les effaroucheurs utilisent des pistolets de départ (arme blanche) qui feront fuir les oiseaux.

POUR SIGNALER LA PRÉSENCE D'OISEAUX INDÉSIRABLES SUR VOS TERRES :

MICHEL DEMOUY

450 883-2815

L'effaroucheur se rendra alors **gratuitement** sur les lieux le plus tôt possible afin de faire fuir les oiseaux.



Photo : Pierre Markon

VOUS CHERCHEZ UN CHASSEUR D'OIES?

Nous pouvons vous mettre en contact avec des chasseurs respectueux des terres agricoles. Communiquez avec nous pour plus de détails.

VOUS SOUHAITEZ EFFAROUCHER VOUS-MÊMES?

- Du matériel d'effarouchement peut être commandé auprès du fournisseur C.Fensch Ltd. (1 905-563-4774)
- Vous devez détenir un **permis d'effarouchement** du Service canadien de la faune. Pour en savoir plus, communiquez avec :

Jean-François Aumont

450 753-7486, poste 243

Le financement de ces activités est assuré par le *Programme d'effarouchement des oiseaux migrateurs en milieu agricole*, issu de l'accord Cultivons l'avenir 2 des gouvernements du Canada et du Québec.

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec